

Intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s FSU, FGR-FP,



Ploemeur, le 14 avril 2020

A Monsieur le Préfet
Préfecture du Morbihan
10 bis Place du général de Gaulle
56000 Vannes

Monsieur le Préfet,

Les organisations de retraités FSU, FGR-FP, CGT, FO, LSR 56, Solidaires, du Morbihan s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Une situation qui nous scandalise :

L'annonce de 7 décès dans un EHPAD de Lorient, puis de l'hospitalisation de sept pensionnaires d'une résidence pour personnes âgées de Lorient dont le personnel lui-même est contaminé confirme nos inquiétudes.

Les retraités et personnes âgées ont été considérées comme variable d'ajustement ces dernières années : pouvoir d'achat, recul constant de la prise en charge socialisée de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale, refus d'accorder les moyens nécessaires aux EHPAD, barrage aux demandes d'audience au plan national ...

Les dépenses de santé ont été sacrifiées. Nous mesurons les conséquences aujourd'hui. Les établissements tournent grâce au dévouement des personnels, mais

jusqu'à quand ? Le personnel (directrice, agents contaminés et en arrêt) commence à faire défaut.

Pendant plusieurs semaines, les pouvoirs publics ont nié la nécessité des masques de protection comme des tests de dépistage pour enrayer la pandémie. Nous savons aujourd'hui que cette doctrine visait à cacher la très grave pénurie en matériels. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite en ont cruellement besoin.

Comment gérez-vous les priorités ? Vies humaines ou production de biens matériels qui peuvent tout à fait être différés ? Quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour assurer la protection de la population ?

Dans les EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit.

Face aussi au manque de matériel ordinaire, les EHPAD du département ont demandé, entre autres, de produits d'hygiène comme, par exemple, shampoing, gel douche, brosses à dents, dentifrice, eau de Cologne, des crayons de couleur, magazines récents, mais aussi des tablettes pour communiquer avec les familles. Cette demande traduit sans équivoque le manque de moyens des établissements.

Les personnes âgées sont confinées dans leurs chambres et doivent donc y manger mais elles ne peuvent pas toutes s'alimenter seules. Les animatrices font fonction d'aides-soignantes. Par ailleurs, dans l'établissement, il y a des personnes en situation de handicap mental qui ne peuvent absolument pas être confinées comme les autres. Dans les EHPAD, le dialogue social peut être tendu quand les directions essaient d'étouffer la parole des représentants du personnel.

Les conditions de vie en EHPAD sont fortement dégradées (solitude des personnes résidentes, rythme des services et soins ralenti). Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable (une seule infirmière le week-end pour 80 résidents, impossibilité du confinement en chambre dans certains EHPAD même en cas de suspicion du covid-19).

Dans les EHPAD, les représentants du personnel ne sont pas toujours consultés et informés des modifications de l'organisation du travail. Des agents de

différents hôpitaux saisissent leurs élus et des alertes aux CHSCT sont adressées sur la situation de différentes structures.

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

Le rôle de l'Etat est de garantir la continuité et la qualité du service public de santé en priorité qui, seul, peut protéger toute la population. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ? Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la situation des EHPAD et des personnes âgées dans le département ?

Nos revendications :

- Il est de votre responsabilité que tous les professionnels de toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotés immédiatement en quantité suffisante des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. C'est une urgence absolue.
- Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre dans les EHPAD pour limiter les risques de contamination extérieure ?
- Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un numéro d'urgence à appeler en cas de besoin et que le portage de courses, de repas et/ou des médicaments leur soit bien proposé.

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : 99 064 lits ont été fermés entre 1997 et 2017 (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dans les hôpitaux et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont

cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques, de vos services, de ceux de l'ARS.

Le 22 octobre 2019, une déclaration intersyndicale au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) signalait : « Les mouvements des personnels de l'aide à domicile et en EHPAD ont mis en lumière la situation dramatique du secteur : pénurie de personnels, mal payés, souvent peu qualifiés, travaillant dans des conditions difficiles avec pour conséquences pour les personnes âgées un temps professionnel très insuffisant. »

Nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD pour soutenir leurs revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers ces derniers mois car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse n'a été apportée. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective et de nous en tenir informés. Notre démarche doit retenir toute votre attention et nous souhaitons une réponse à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de notre considération.

Pour l'intersyndicale,
SFR FSU, Laurence ROUILLON, 12 rue des flots bleus, Le Couregant
56270 Ploemeur. laurence-rouillon@orange.fr
FGR-FP, Robert LE FANIC, fgr56@orange.fr
SG USR CGT 56, Alain GUICHARD., usrctg.56@wanadoo.fr
SOLIDAIRES, Thierry LE PAITH, lepaith.sudptt56@wanadoo.fr
LSR, Claudine CORNIL
FO, Jean-Louis MASSEBOEUF
CFTC, Jean-Pierre THOUMELIN
UNSA, Rémy VALY